

Evaluation des effectifs de rentiers

Une caisse nationale de rentiers comme option

L'évaluation d'un effectif de rentiers est plus complexe qu'il n'y paraît. Pour des petits effectifs, les «correctes» bases, le taux d'intérêt technique «correct» et des provisions «correctes» ne sont pas les garants d'une sécurité à toute épreuve.

EN BREF

Il faut périodiquement remettre en question les hypothèses, les vérifier et les adapter au besoin. Il faut aussi trouver des solutions pour les caisses de rentiers qui sont en augmentation.

Est-ce qu'il vaut vraiment la peine de s'étendre sur ce sujet? A première vue, évaluer une rente de vieillesse n'a rien de sorcier: on multiplie la rente par le facteur d'actualisation correct et c'est tout.

Quelles hypothèses sous-tendent la valeur actuelle d'une rente de vieillesse? Par exemple l'espérance de vie du bénéficiaire de la rente de vieillesse, sa probabilité d'être marié ou de vivre en partenariat et de laisser un partenaire ayant droit à une rente, l'âge du partenaire en question, l'espérance de vie du partenaire, mais aussi d'autres hypothèses concernant des enfants pouvant éventuellement prétendre à une rente. Nous – en l'occurrence le conseil de fondation – formulons en outre une hypothèse concernant le taux d'intérêt technique, autrement dit, le rendement attendu sur les placements ces 25 à 30 prochaines années.

Les bonnes bases techniques

Mais est-ce que ces hypothèses sont vraiment valides pour l'effectif d'une caisse de pensions spécifique? Pas sûr. C'est pourquoi on a pris l'habitude, surtout dans les grandes institutions de prévoyance, de procéder à des analyses rétrospectives de la mortalité effective des années récentes. Si ces analyses mettent à jour des divergences significatives, par exemple une longévité nettement supérieure, on va renforcer les valeurs actuelles en conséquence ou constituer des provisions supplémentaires. De telles disparités surgissent par exemple quand on sélectionne des groupes de professionnels particuliers tels que les enseignants ou les médecins. Mais des écarts peuvent aussi se profiler au niveau régional

comme le montrent les publications de l'Office fédéral de la statistique (voir graphique, page 61, article allemand).

Tables périodiques et de génération

Les tables de génération incluent en plus une hypothèse sur l'augmentation de l'espérance de vie. Dans les tables périodiques, il en est tenu compte par la constitution d'une provision pour longévité grandissante, la règle étant qu'il faut augmenter ces provisions de 0.5% par an.

Les tables de génération représentent la variante la plus prudente parce qu'elles prennent également en compte l'augmentation future de la mortalité et pas seulement l'augmentation de la longévité déjà intervenue. La transition aux tables de génération fait grimper la provision pour les rentiers de quelque 5%.

Provisions

La plupart des institutions de prévoyance sont trop petites pour que la répartition des décès y soit régulière. D'une année à l'autre, il peut y avoir des écarts considérables – une fois les décès s'accroissent, l'année d'après, il y en a beaucoup moins. La loi des grands nombres ne joue pas, il faut donc constituer des provisions pour amortir les fluctuations.

Souvent, on applique à cet effet la formule de Helbling.¹ Très répandue, elle soulève néanmoins un certain nombre de questions: Quel est le risque couvert? Est-ce que ce sont les fluctuations de l'espérance de vie d'un effectif fermé qui va

¹ Formule de Helbling = capital de couverture des rentiers $\times 1/(2 \times \sqrt{\text{nombre de rentiers}})$.

en s'amenuisant ou plutôt les fluctuations annuelles des bénéfices et des pertes liés à la mortalité par analogie avec les provisions constituées pour la fluctuation des risques chez les actifs? Quel niveau de sécurité est atteint avec la provision? Un autre problème qui se pose, c'est que le nombre de rentiers est le seul critère pris en compte. Pour remédier à cette problématique, il existe désormais des approches plus élégantes qui couvrent mieux les risques.

D'autres provisions peuvent s'avérer nécessaires pour les effectifs de rentiers, par exemple lorsqu'il est prévu de transférer un effectif de rentiers à un assureur ou si une liquidation partielle ou un regroupement d'entreprises donne naissance à une caisse à forte proportion de rentiers ou composée uniquement de rentiers. Le cas échéant, la situation concrète sera déterminante. Il serait également envisageable de faire appel au marché du capital pour couvrir le risque de longévité abstrait, une pratique déjà adoptée par un certain nombre de banques et d'assurances en Suisse et en Europe.

Taux d'intérêt technique

Un prolongement moyen de six mois de l'espérance de vie se solde par une augmentation des engagements de l'ordre de 2%. Par contre, si le rendement attendu des placements diminue

de 1%, les engagements vont grimper de quelque 10%. Le rendement futur attendu est donc une hypothèse cruciale pour l'évaluation des rentes en cours, il s'exprime dans le taux d'intérêt technique. Ce taux sert à actualiser les versements futurs pour la durée résiduelle anticipée. Le taux technique n'est donc rien d'autre qu'une activation au bilan du futur rendement de la fortune qui a pour effet de faire diminuer le capital de couverture nécessaire inscrit au bilan. Cette hypothèse doit être formulée avec prudence. Plus le taux d'intérêt technique choisi est élevé, plus on aura de pression à générer du rendement.

Nouvelle DTA 4

La nouvelle DTA⁴ (Directive technique 4 pour experts en caisses de pensions) décrit comment on calcule le taux d'intérêt technique pour l'évaluation. En plus de définir clairement la borne supérieure pour la recommandation du taux d'intérêt technique, elle traite aussi des caisses à très forte proportion de rentiers. Pour ces caisses, elle préconise un taux d'intérêt technique proche du taux d'intérêt sans risque. Ce qui n'est pas forcément judicieux d'un point de vue économique, vu la durée somme toute très longue d'un effectif de rentiers: aucun investisseur professionnel ne bloquerait des sommes importantes sur un compte d'épargne pour dix ans ou plus.

Une évaluation consistante – et même pas nécessairement sans risque – des effectifs de rentiers pourrait malgré tout comporter des avantages: dans le cas idéal, les effectifs de rentiers deviendraient ainsi transférables et pourraient être migrés d'une fondation dans une autre.

Regrouper les effectifs

Dans le système actuel de la LPP, on voit apparaître de plus en plus de caisses à très forte proportion de rentiers ou uniquement composées de rentiers. Ces caisses sont trop petites et souvent trop peu capitalisées pour pouvoir garantir à elles seules un déroulement sans heurts jusqu'au dernier rentier. En regroupant ces effectifs, on gagnerait en efficacité au niveau des coûts d'administration et de gestion des actifs, les solidarités pourraient jouer au sein du collectif de rentiers et les risques deviendraient mieux gérables.

Une évaluation consistante des effectifs de rentiers isolés préparerait la voie à une caisse nationale de rentiers qui accueillerait les effectifs de rentiers orphelins et se chargerait jusqu'à la fin du versement des prestations, ainsi que des déroulements administratifs. |

Christian Heiniger
Stephan Wildner

WERBUNG

PUBLICITÉ

Fit for Pension-Governance

Mit der Strukturreform sind Aufgaben und Pflichten der verschiedenen Akteure in der beruflichen Vorsorge klar definiert worden. Wie diese Aufgaben in der Praxis umgesetzt werden können, welche einfachen Mittel der Plausibilisierung von Ergebnissen es gibt und wo und wie Vergleiche sinnvoll, ja nötig sind, werden anhand von Fallbeispielen beleuchtet.

Vertiefungsmodul zur ganzheitlichen, praxisorientierten Betrachtung der Pensionskassenführung anhand von Führungskennzahlen und Überwachungskontrollen

Donnerstag, 2. April 2020, Zürich

Infos und
Anmeldung unter
www.vps.ch